



Les partenaires des secteurs agricole et alimentaire doivent prendre davantage de responsabilités en faveur des accords bilatéraux avec l'UE. Parce qu'ils profitent particulièrement de relations étroites et fiables avec nos pays voisins.

Des valeurs communes

Sans bonnes relations commerciales, l'approvisionnement de la population suisse en denrées alimentaires n'est pas possible ; ni en temps normaux, ni en situation de crise. Les accords bilatéraux garantissent des denrées alimentaires sûres, un approvisionnement adéquat en semences et plantes et des machines importées sans taxes douanières.

Approvisionnement durable

Le taux d'auto-approvisionnement de la Suisse est élevé pour les semences de céréales et les plants de pommes-de-terre. Pour les autres cultures, il est très bas, voire nul. Dans tous les cas, des importations de l'UE sont indispensables. Les bilatérales I et l'annexe 6 sont donc d'une importance vitale pour le secteur des semences.

« Le secteur suisse des semences est dépendant dans une très large mesure de relations équilibrées avec les pays voisins. »

Christof Rüfenacht, gérant de la Fédération suisse des producteurs de semences

Coopérations d'avenir

La Suisse et l'Union européenne partagent les mêmes valeurs. La guerre en Ukraine nous en a rendus plus conscients. Le secteur agricole et alimentaire suisse peut se développer sur ces valeurs communes. Les accords bilatéraux permettent des collaborations en matière de recherche et des échanges de connaissances et d'expériences.

De la fourche à la fourchette

Avec son initiative « de la fourche à la fourchette », l'UE veut améliorer son système alimentaire. La Suisse mise aussi pour son agriculture sur une orientation plus favorable à l'environnement. L'UE prévoit de réduire de 50% l'utilisation et les risques des pesticides de synthèse, ainsi que les pertes d'éléments fertilisants. Une réduction de 25% des antibiotiques dans l'élevage et l'aquaculture est également agendée. Des ambitions très comparables à celles de la Suisse!

